

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 19/02/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150213-lmc183826-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 février 2015

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE CONTRACTÉE ENVERS
LE DÉPARTEMENT PAR LA SOCIÉTÉ CARNOT AUTOMOBILES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 4 mai 2007 concernant la conclusion d'une convention d'occupation précaire au profit de la Société Carnot Automobiles pour une dépendance d'un bien appartenant au Département situé 2 boulevard Carnot à Hardricourt (cadastrée section B n°1015)

Vu la convention conclue le 17 juillet 2007 entre le Département et la Société Carnot Automobiles ;

Vu le courrier en date du 22 avril 2010 de la Société Carnot Automobiles informant le Département de sa volonté d'arrêter par anticipation ladite convention à compter du 1^{er} juillet 2010 pour des raisons d'ordre économique ;

Vu l'état des lieux de sortie établi contradictoirement le 21 mai 2014 avec restitution des clés par la Société Carnot Automobiles ;

Vu le titre de recettes n° 00004729 émis et rendu exécutoire le 9 avril 2014 à l'encontre de la Société Carnot Automobiles pour un montant de 36 251,74 € TTC relatif aux loyers des 2 derniers trimestres 2010, les années 2011, 2012, 2013 et le 1^{er} trimestre 2014 en application de la convention du 17 juillet 2007 susvisée ;

Vu le courrier recommandé avec accusé de réception en date du 2 juin 2014 de la Société Carnot Automobiles sollicitant du Département l'annulation de cette créance pour des raisons d'ordre économique ;

Vu la lettre de Monsieur le Maire d'Hardricourt en date du 3 juin 2014 confirmant les difficultés économiques rencontrées par la Société Carnot Automobiles et soutenant la demande de remise gracieuse formulée auprès du Département par cette société ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la remise gracieuse de la dette contractée envers le Département par la Société Carnot Automobiles, siège social 8, boulevard Carnot à Hardricourt 78250, pour un montant de 36 251,74 € correspondant aux loyers des 2 derniers trimestres 2010, des années 2011, 2012, 2013 et du 1^{er} trimestre 2014 pour les locaux sis 2 Boulevard Carnot à Hardricourt.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer toute pièce afférente.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 article 6747 du budget départemental